



Droit au dvh si on est parti sans laisser d'adresse?

Par **nath**, le **22/07/2010** à **22:22**

Bonjour,

mon mari a obtenu la garde au mois d'aout de mon fils agé de 13 ans.

il a quitté le domicile sur ordre de la JAF **mais sans laisser d'adresse.**[s]/[s]il m'a dit tu me joins en poste restante !!

est ce que je peux refuser de lui remettre mon fils le 1er aout à partir du moment ou je n'ai aucune adresse.

(il a dit à mon fils avant son départ qu'il dormirait dans sa voiture)

merci pour vos réponses